

Côtes-d'Armor, Rostrenen, rue Traversière

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Laurent Beuchet

Inrap Grand Ouest
mai 2019

Côtes-d'Armor, Rostrenen, rue Traversière

Diagnostic archéologique

sous la direction de

Laurent Beuchet

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

mai 2019

« Le Rapport d'Opération (RO) constitue un document administratif communicable au public dès sa remise au service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, il pourra être consulté ; les agents des Services Régionaux de l'Archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de la propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à de fins commerciales les documents communiqués (Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 10). Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal. »

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
13	Arrêté de prescription
19	Projet scientifique d'intervention
21	Arrêté de désignation

Résultats

25	1. Introduction
31	2. Bibliographie

Inventaires techniques

35	1. Inventaire des unités stratigraphiques
35	2. Inventaire des photographies
35	3. Liste des figures



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents



Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Côtes d'Armor (22)

Commune
Rostrenen

Adresse ou lieu-dit
Rue Traversière

Codes

code INSEE
22266

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93 (CC48)

x : 1231300
y : 7245550
z : 233 m NGF

Références cadastrales

Commune
Carhaix-Plouguer

Année
2017

section(s)
BD

parcelle(s)
438

Propriétaire du terrain

Mme Brigitte Robic
Locorve
22110 Glomel

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2019-068

Numéro de l'opération
D127849

Numéro de l'arrêté de désignation
2019-183

Nature de l'aménagement

Construction d'une maison individuelle

Maitre d'ouvrage des travaux d'aménagement

Mme Brigitte Robic
Locorve
22110 Glomel

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Laurent Beuchet, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

13 et 14 mai 2019

Surface prescrite et sondée

Emprise maximale prescrite
677 m²

Surface sondée
112 m² soit 16,5 % de l'emprise maximale prescrite

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Macro-restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Terre cuite architecturale

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Carpologie
- Anthracologie
- Pétrographie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard-Le Tiec, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Ingénieur d'étude	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard-Le Tiec, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Planification des personnels
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Marie-Madeleine Nolier, Inrap	Gestionnaire des affaires générales et immobilières	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Ingénieur d'étude	Responsable scientifique
Caroline Dulou, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés et enregistrement
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Levé topographique

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Ingénieur d'étude	Rédaction du rapport
Stéphane Jean, Inrap	Dessinateur-infographe	DAO / PAO
Vincent Pommier, Inrap	Topographe	Réalisation du plan topographique

Notice scientifique

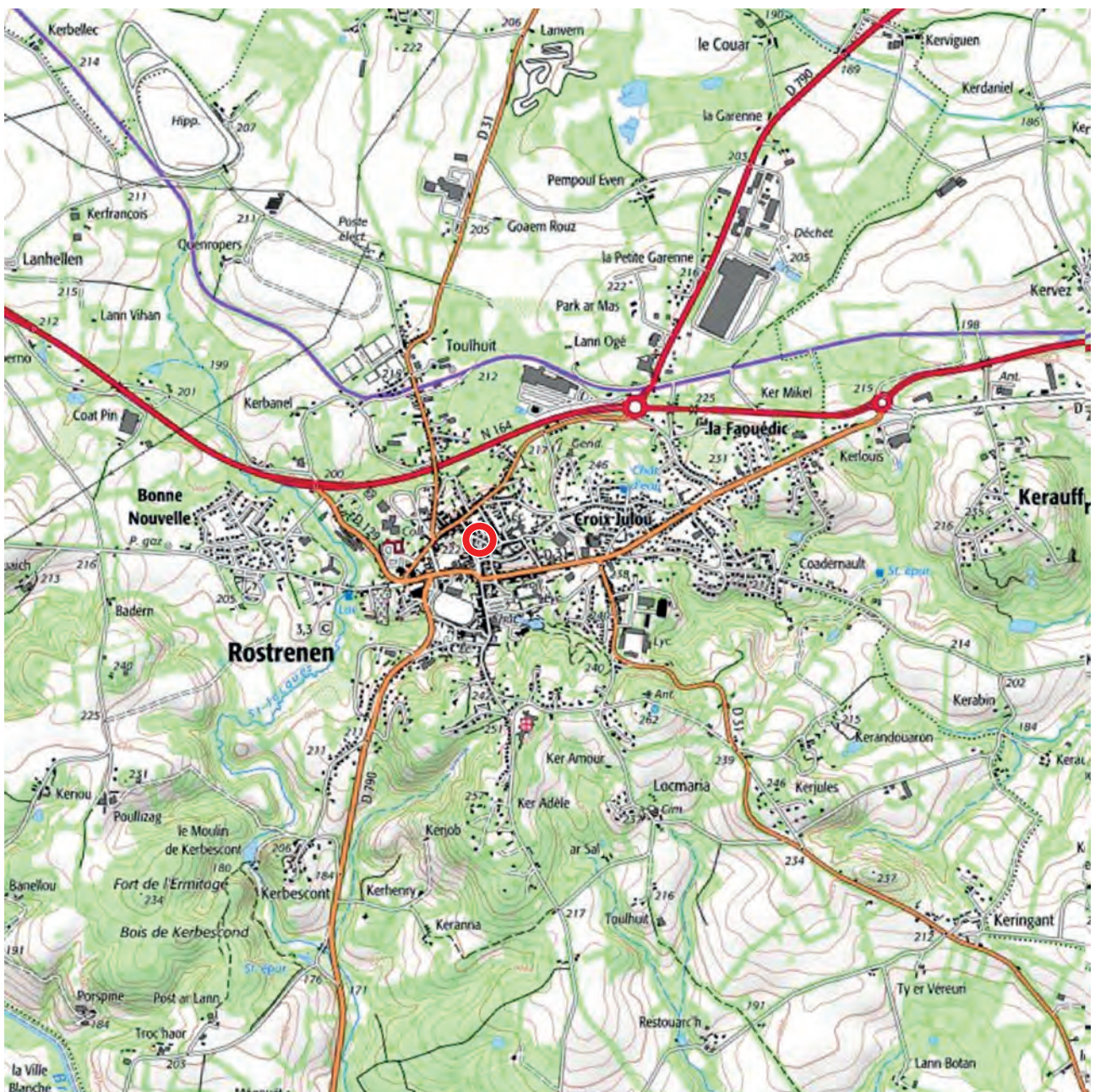
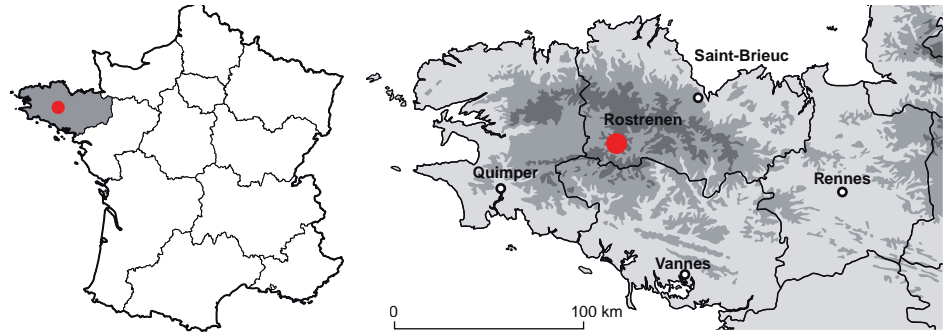
Le diagnostic réalisé sur la parcelle 438, section BD du cadastre de Rostrenen a été effectué sur prescription du service régional de l'archéologie, en préalable à la construction d'une maison individuelle. Le terrain est situé en périphérie de l'agglomération ancienne, à moins de 100 m de l'église paroissiale (ancienne collégiale Notre-Dame). Les trois tranchées réalisées ont mis au jour deux vestiges de maçonneries liées à des aménagements de jardin ou de parcellaire moderne. Par ailleurs, la nature et l'épaisseur des remblais mis au jour confirme une possible exploitation du substrat en carrière à l'époque Moderne, évoquée par une tradition locale.


État du site

À l'issue du diagnostic, toutes les tranchées ont été rebouchées

Localisation de l'opération

Bretagne,
Côtes-d'Armor,
Rostrenen,
Rue Traversière
x : 1231300
y : 7245550
(Lambert 93 - CC48)
z : 233 m NGF



 localisation du diagnostic archéologique

0 1 km



Arrêté de prescription

DR27849



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE:

15 FEB 2019
1038
INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2019-068 du 13 février 2019

ARRÊTÉ n° 2019-068 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 022 264 18 P0013 déposé par Mme Brigitte ROBIC, Locorve, 22110 Glomel, relatif au projet de construction d'une maison individuelle sur un terrain situé rue Traversière à ROSTRENEN (22), reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 15 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, des vestiges des périodes médiévales et modernes pourraient être mis au jour dans leur emprise, située à l'intérieur de l'enceinte du bourg castral de Rostrenen ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Côtes-d'Armor

Commune : Rostrenen
Lieu-dit : rue Traversière
Cadastre : section : BD parcelle : 438

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 677 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Brigitte ROBIC, Locorve, 22110 Glomel, et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 13 février 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

Destinataires :
Mme Brigitte ROBIC
Inrap

Copie :
Commune de Rostrenen
Préfecture des Côtes d'Armor
Service ADS Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2019-068
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne	
département :	Côtes d'Armor	
Commune :	Rostrenen	
Lieu-dit :	rue Traversière	
Cadastre :	section : BD	parcelle : 438
pétitionnaire :	Mme Brigitte ROBIC, Locorve, 22110 Glomel,	

Emprise du diagnostic archéologique : 677 m²

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic en milieu urbain (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies pourront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels seront effectués afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné. Une attention particulière sera portée à l'identification des vestiges se rapportant au bourg castral de Rostrenen, notamment son enceinte qui cerne la parcelle au nord-est.

Les sondages manuels et mécaniques seront replacés sur un plan général et feront l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que de coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et de photographies. Les vestiges seront replacés dans leur contexte topographique, géographique et archéologique micro-régional.

Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc.) et leur état de conservation devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic en vue d'une possible prescription et son cahier des charges scientifique qui seront soumis à l'examen de la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA).

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Cette opération de diagnostic est motivée par un contexte propice à la découverte de vestiges archéologiques dans l'emprise des travaux. La parcelle BD 438 est en effet située à l'intérieur de l'enceinte du bourg castral de Rostrenen, contre sa limite nord-est. La découverte de vestiges liés à l'occupation urbaine pendant le Moyen Âge et la période moderne est donc tout à fait envisageable. La reconnaissance du tracé de l'enceinte de la ville, qui cerne la parcelle au nord-est mais dont le tracé n'est pas précisément connu, est également l'un des buts de l'opération.

Une première approche documentaire permettra de replacer les résultats de cette opération dans le contexte historique de la ville de Rostrenen.

L'objectif de cette intervention est de déterminer la nature, l'état de conservation et l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour dans l'emprise prescrite, afin que leur sauvegarde par l'étude ou leur préservation par la mise en place de mesures techniques de conservation puissent être envisagées préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement.

Le Service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

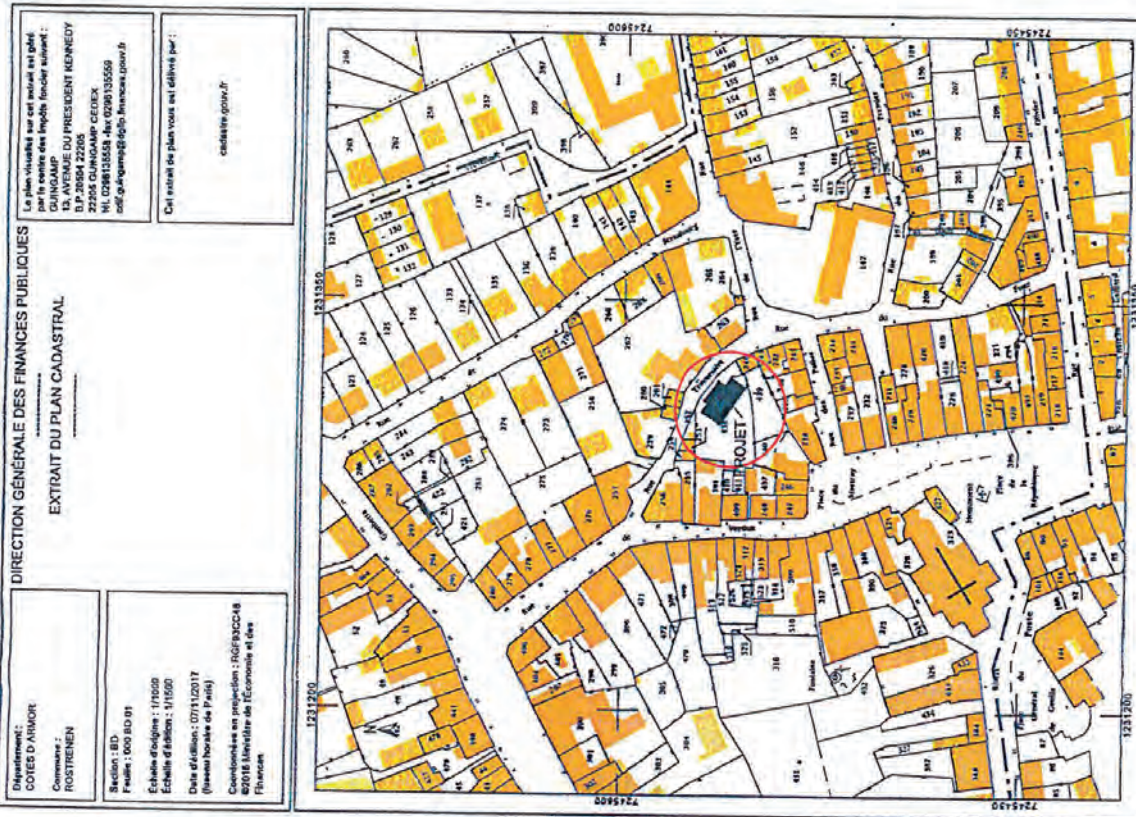
Fait à Rennes, le 13 février 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

APD Echelles : 1/25000 ème Maître d'ouvrage	Date : JUN 2018 SITUATION - EXTRAIT CADASTRAL
	Mr & Mme ROBIC Raymond - Locoré - 22110 - GLOMEL
PCMI 1-2 PROJET	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE Rue Traversière - 22110 - ROSTREHEN





PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
15 FEB. 2019
1038
INRAP GO

Rennes, le 13 février 2019

Direction régionale
des affaires culturelles
de BretagneService régional
de l'archéologieAffaire suivie par
Anne Villard
Poste : 02 99 84.59.00
anne.villard@culture.gouv.fr
Référence : 19/AV/VC/87Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex**Objet : prescription de diagnostic archéologique****Réf : ROSTRENEN (22)**
rue Traversière**PJ : arrêté n° 2019-068**

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de diagnostic archéologique.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Madame ROBIC Brigitte
LOCORVE
22110 GLOMEL

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis au Service régional de l'archéologie, versé dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable en ligne.

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie


Yves MENEZ

Projet scientifique d'intervention

Diagnostic archéologique D127849
ROSTRENEN (22), RUE TRAVERSIERE

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Côtes-d'Armor		
Commune	Rostrenen				
Lieu-dit	RUE TRAVERSIERE				
Cadastre	Rostrenen : BD 438				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2019-068	15-02-2019	677 m²	-	08/04/19
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2019-068, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Laurent Beuchet

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	2 jours
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle à roue	1 jour	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	3 jours
Technicien	3 jours	1 jour
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramologue)		4 jours
Topographe	1 jour	1 jour


Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle à roues	1 jour	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	5 jours	Mai 2019

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

2585
03 MAI 2019

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-183 du 29 avril 2019

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2019-183 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2019-068

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2019-068 du 13 février 2019 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à ROSTRENEN, rue Traversière (22) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Laurent BEUCHET (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2019-068.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Laurent BEUCHET.

Fait à Rennes, le 29 avril 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Laurent BEUCHET

Copie :
Inrap
Commune de Rostrenen

II. Résultats

1. Introduction

Le diagnostic réalisé sur la parcelle 438, section BD du cadastre de Rostrenen a été effectué sur prescription du service régional de l'archéologie, en préalable à la construction d'une maison individuelle. Le terrain est situé en périphérie de l'agglomération ancienne, à moins de 100 m de l'église paroissiale (ancienne collégiale Notre-Dame, **fig. 1**)

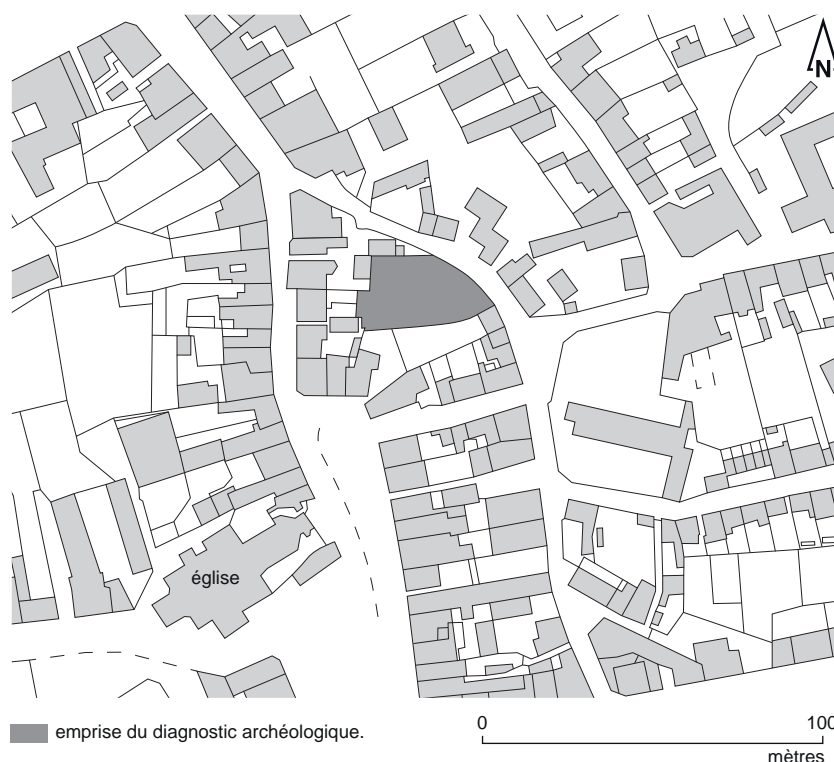


Fig. 1 Localisation de la parcelle dans le cadastre actuel. © Stéphane Jean

Les origines de Rostrenen restent assez obscures. Selon la Comtesse du Laz, un Rivallon de Rostrenen serait mentionné comme sénéchal de Bretagne en 1068. Cette hypothèse est contestée par F. Morvan pour qui le premier seigneur, Pierre II de Rostrenen, n'est attesté que vers 1200 (Morvan 2014). Une fondation dans le cours du XI^e siècle semble toutefois probable, dans le contexte du démembrement du comté de Cornouaille et la mise en place de la vicomté du Poher dont relève Rostrenen (Kernevez 2015 p. 162). La famille s'éteint dès le XV^e siècle. On ne connaît rien du château médiéval, rasé après les Guerres de Religion, mais il semble avoir été situé au sud-ouest de l'église actuelle. Le cadastre ancien montre une agglomération qui semble conserver son organisation médiévale, centrée autour de la collégiale Notre-Dame (**fig. 2**). L'ensemble pouvait être enclos dans une enceinte maçonnée.

Le terrain concerné par le diagnostic est situé en limite nord-est de cet ensemble, sur un relief granitique surplombant la place de l'église de près de 5 m. La parcelle présente une dénivellation de l'est vers l'ouest, de plus de 1,50 m, accentuée par un décaissement de la partie sud-ouest. Deux anciennes constructions (garages) ont été démolies préalablement à la réalisation du diagnostic.

Le terrain est situé sur la formation géologique des granites porphyroïdes de Rostrenen (BRGM, carte géologique 1/50 000^e, cité par l'étude géotechnique). Des désordres dans les maçonneries des constructions, ainsi que la tradition ancienne d'une carrière dans la parcelle, ont amené le pétitionnaire à faire réaliser une étude géotechnique (essais de pénétration dynamique). Cette étude confirme la présence d'une forte épaisseur de niveaux meubles, pouvant atteindre près de 4 m. elle ne permet cependant pas de caractériser la nature de ces remblais (Ditpapin et Le Bihan 2011).



Fig. 2 Localisation de la parcelle dans le cadastre ancien (AD 22, 3P 266).

© Laurent Beuchet, Stéphane Jean

Le diagnostic archéologique a été réalisé sous forme de trois tranchées, ouvertes à la pelle mécanique, au godet de curage, large de 2 m (**fig. 3**). Elles ont été implantées de façon à reconnaître l'ensemble de la parcelle, notamment la présence éventuelle d'une enceinte maçonnée en bordure de la rue Traversière, ou la présence de bâti ancien lié à cette rue. Leur superficie totale atteint 112 m², soit 16,5% de l'emprise de la parcelle. La tranchée 1, longue de 24 m environ, a été implantée au plus près de la rue Traversière (**fig. 4**). Elle a mis au jour une importante épaisseur de terre végétale, très meuble et très sombre. Une seule structure a été mise au jour, à l'est. Il s'agit d'un muret parallèle à la rue, de moellons de granit sans liant (**fig. 5**). Son épaisseur varie de 0,20 m à 0,30 m environ. Seul son parement sud-ouest est dressé, conservé sur deux à trois assises (moins de 0,20 m). Aucun sol ne peut lui être associé et il semble lié à un aménagement de terrasse peu élevée, dans un jardin probablement.

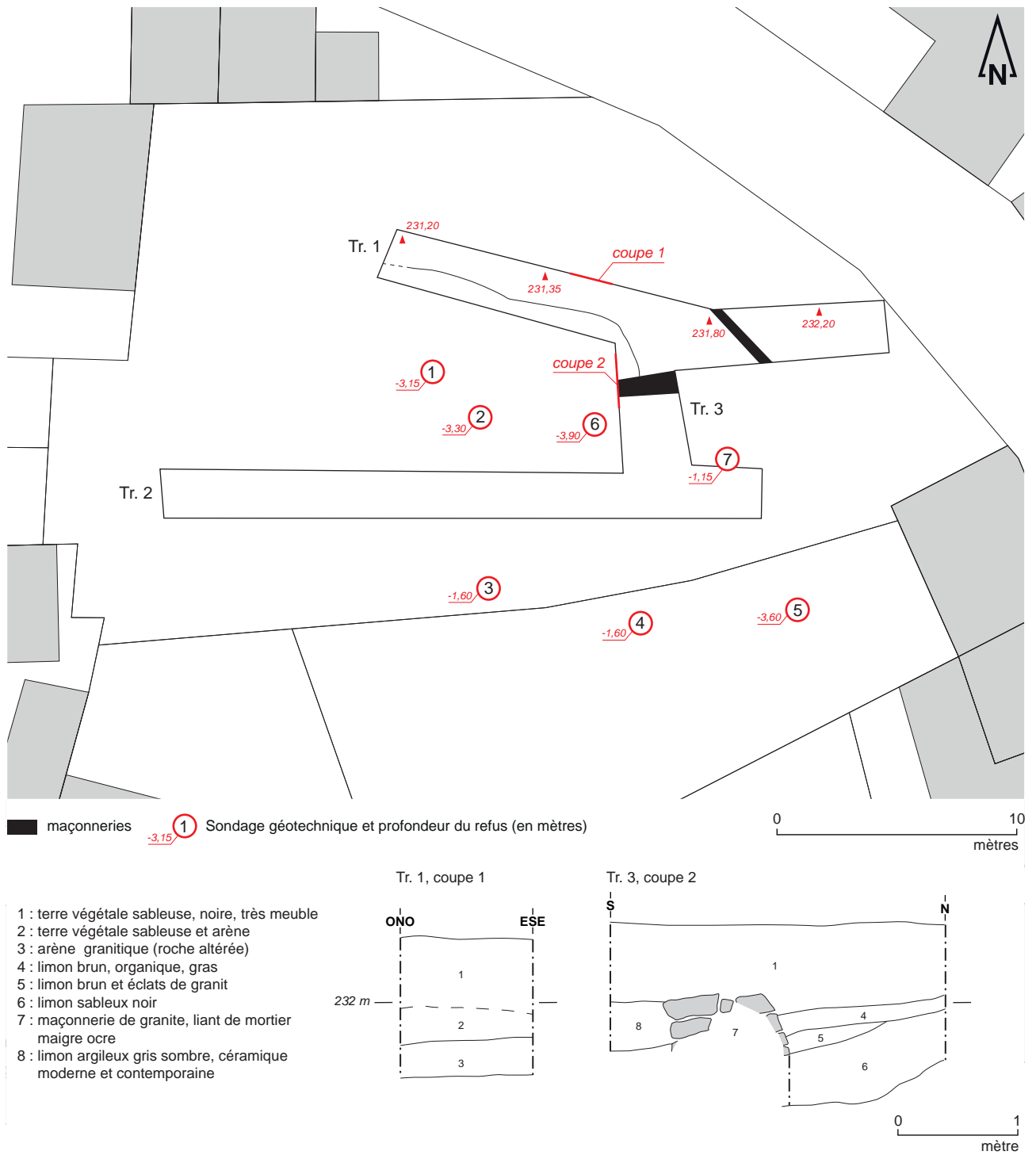


Fig. 3 Plan général de l'implantation des tranchées et des vestiges mis au jour, implantation des coupes stratigraphiques et des sondages géotechniques.

© Laurent Beuchet, Stéphane Jean



Fig. 4 Vue générale de la tranchée 1, depuis l'ouest. © Laurent Beuchet



Fig. 5 Tranchée 1, vue du muret de soutènement, depuis l'ouest. © Laurent Beuchet

À l'ouest, la tranchée a mis au jour la surface du substrat rocheux, composé de granite (fig. 6). Il est surmonté d'un niveau d'arène (altération, US 3 coupe 1), puis de terre végétale dont la base est plus chargée d'arène, probablement sous l'action de la faune du sol (US 1 et 2, coupe 1). Un large creusement est visible sur toute la longueur de la portion ouest, approximativement dans l'axe de celle-ci. Il s'étend vers le sud, hors de l'emprise du sondage. Il a été ponctuellement sondé à la jonction des tranchées 1 et 3



Fig. 6 Tranchée 1, vue de la coupe 1. © Laurent Beuchet

La tranchée 2 est longue de 25 m et profonde de 1,30 m environ (fig. 7). Elle n'a mis au jour qu'une succession de remblais sableux sombres, livrant des éléments datables de la fin du XIXe au plus tôt (porcelaine, faïence industrielle, flaconnage de verre blanc). Une cuve en béton a été mise au jour à son extrémité ouest.



Fig. 7 Vue générale de la tranchée 2, depuis l'ouest. © Laurent Beuchet

La tranchée 3 a été réalisée grossièrement perpendiculairement aux deux précédentes et les rejoint. Sa longueur est de 5 m environ. Elle a mis au jour une maçonnerie orientée grossièrement est-ouest, large de 1 m environ, constituée de blocs de granit parfois très imposants, liés au mortier maigre ocre, très friable (US 7, coupe 2 et fig. 8). Cette maçonnerie est construite dans une large tranchée creusée dans un épais niveau de limon sableux noir (US 6). Un niveau de limon mêlé d'éclats de granite, visible au nord de la maçonnerie, peut être lié à sa construction (US 5). Il est surmonté d'un niveau de limon brun, gras, montrant une importante charge en matières organiques (US 4). Au sud, la maçonnerie délimite un niveau de limon argileux, gris sombre, qui livre de nombreux fragments de céramique moderne et contemporaine (tuyaux de pipe, vaisselle de verre blanc opaque, faïence industrielle, etc.) semblable aux niveaux observés dans la tranchée 2 (US 8). L'ensemble semble avoir été arasé avant d'être recouvert par un épais remblai de terre végétale sableuse, très meuble (US 1). A la base de la stratigraphie, le niveau 6 comble un creusement dans le granite, correspondant à celui visible dans la tranchée 1.

Synthèse et interprétation des résultats.

Les vestiges mis au jour dans les tranchées de diagnostic ne semblent pas traduire une occupation bâtie ancienne de la parcelle. La faible épaisseur et la mise en œuvre du muret mis au jour dans la tranchée 1 laissent entrevoir un aménagement lié à un jardin. De même, la maçonnerie imposante mise au jour dans la tranchée 3 correspond à une limite parcellaire visible sur le cadastre ancien et pourrait donc lui être liée (fig. 9).

Cette maçonnerie s'implante dans un remblai qui comble un important creusement dans la roche. Celui-ci n'a pu être sondé en totalité, mais il semble correspondre aux importants remblais mis en évidence par l'étude de sols de 2011, et sans doute confirmer la présence d'une importante carrière occupant la partie sud-ouest de la parcelle.



Fig. 8 Tranchée 3, coupe 2, vue depuis l'est.

© Laurent Beuchet

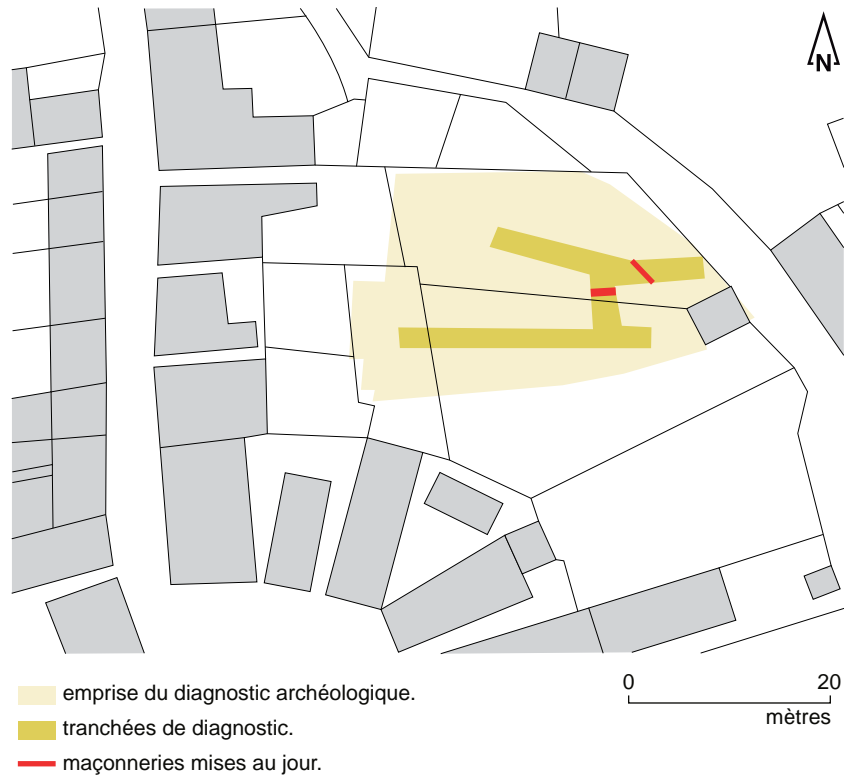


Fig. 9 Implantation des vestiges mis au jour dans le cadastre ancien (AD 22, 3P 266).

© Laurent Beuchet

2. Bibliographie

Ditpapin et al. 2011

DITPAPIN (G.), LE BIHAN (C.), ROBIC (R) — *Rostrenen (22) : Étude préalable à l'acquisition de terrain pour la construction d'un pavillon individuel*, rapport d'étude, ETA, Plérin, 9 p et annexes

Kernevez 2015

KERNEVEZ (P.) — mottes castrales et châteaux-forts du centre Bretagne, dans MENEZ (Y.), LORHO (T.) et CHARTIER-LE FLOCH (E.), *Archéologie en cente Bretagne*, Coop Breizh, pp. 159-171

Morvan 2014

MORVAN (F.) — Les seigneurs de Rostrenen, *Kaier ar Poher*, n° 45

III. Inventaires techniques

1. Inventaire des unités stratigraphiques

tranchée	US	désignation	description	sur	sous	datation	sondage	mobilier
Tr1	1	terre végétale	limon sableux organique	US 2 , US 4, US 8		contemporain		plastique, verre, métal (non récolté)
	2	terre végétale	limon organique, très chargé en arène granitique	US 3	US 1	contemporain		
	3	arène	arène d'altération du socle granitique	substrat	US 2			
Tr3	4	terre de jardin	limon brun, gras, organique		US 1	Moderne à contemporain		
	5	remblai de construction	limon sableux, mêlé d'éclats de granit	US 6, US 7	US 4	moderne à contemporain		
	6	remblai de comblement	limon sableux noir	substrat	US 7	moderne		
	7	construction	maçonnerie de blocs de granit, liant maigre sableux, ocre. Orientation est-Ouest, largeur 1 m.	US 6	US 5 , US 8	Moderne à contemporain		
	8	terre de jardin	limon argileux gris sombre					porcelaine, faïence industrielle, vaisselle en pâte de verre opaline, flaconnage de verre blanc
Tr1	9	construction	maçonnerie de moellons de granit en pierre sèche, largeur 0,20 m à 0,30 m, parement sud-ouest dressé.	substrat	US 1	Moderne à contemporain		

2. Inventaire des photographies

n° dossier	sujet	auteur
DSC_0241	Tranchée 1, coupe 1	L. Beuchet
DSC_0242	Tranchée 1, coupe 1	L. Beuchet
DSC_0243	Tranchée 1, coupe 1	L. Beuchet
DSC_0244	Tanchée 2, vue générale depuis l'ouest	L. Beuchet
DSC_0245	Tanchée 2, vue générale depuis l'ouest	L. Beuchet
DSC_0246	Tanchée 1, vue générale depuis l'ouest	L. Beuchet
DSC_0247	tranchée 3, coupe 2	L. Beuchet
DSC_0248	tranchée 3, coupe 2	L. Beuchet
DSC_0249	tranchée 3, coupe 2	L. Beuchet
DSC_0250	tranchée 3, coupe 2, détail partie nord	L. Beuchet
DSC_0251	tranchée 3, coupe 2, détail partie nord	L. Beuchet
DSC_0252	tranchée 1, US 9	L. Beuchet
DSC_0253	tranchée 1, US 9	L. Beuchet
DSC_0254	tranchée 1, vue générale depuis l'est	L. Beuchet
DSC_0255	tranchée 1, détail partie ouest	L. Beuchet

3. Liste des figures

Fig. 1 Localisation de la parcelle dans le cadastre actuel. © Stéphane Jean

Fig. 2 Localisation de la parcelle dans le cadastre ancien (AD 22, 3P 266). © Laurent Beuchet, Stéphane Jean

Fig. 3 Plan général de l'implantation des tranchées et des vestiges mis au jour, implantation des coupes stratigraphiques et des sondages géotechniques. © Laurent Beuchet, Stéphane Jean

Fig. 4 Vue générale de la tranchée 1, depuis l'ouest. © Laurent Beuchet

Fig. 5 Tranchée 1, vue du muret de soutènement, depuis l'ouest. © Laurent Beuchet

Fig. 6 Tranchée 1, vue de la coupe 1. © Laurent Beuchet

Fig. 7 Vue générale de la tranchée 2, depuis l'ouest. © Laurent Beuchet

Fig. 8 Tranchée 3, coupe 2, vue depuis l'est. © Laurent Beuchet

Fig. 9 Implantation des vestiges mis au jour dans le cadastre ancien (AD 22, 3P 266). © Laurent Beuchet

Chronologie

Temps modernes,
Époque contemporaine

Sujets et thèmes

—

Mobilier

Céramique

Côtes-d'Armor, Rostrenen, rue Traversière

Le diagnostic réalisé sur la parcelle 438, section BD du cadastre de Rostrenen a été effectué sur prescription du service régional de l'archéologie, en préalable à la construction d'une maison individuelle. Le terrain est situé en périphérie de l'agglomération ancienne, à moins de 100 m de l'église paroissiale (ancienne collégiale Notre-Dame). Les trois tranchées réalisées ont mis au jour deux vestiges de maçonneries liées à des aménagements de jardin ou de parcellaire moderne. Par ailleurs, la nature et l'épaisseur des remblais mis au jour confirme une possible exploitation du substrat en carrière à l'époque Moderne, évoquée par une tradition locale.

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr